

Santé et prévention au travail

FONCTION D'INSPECTION


03

Les collectivités territoriales ont l'obligation de respecter la réglementation en matière de santé et de sécurité au travail. A cette occasion, l'autorité territoriale doit désigner un agent chargé de la fonction d'inspection (ACFI), pour contrôler les conditions d'application des règles relatives à la prévention des risques professionnels.

Vos contacts

FONCTION D'INSPECTION

 03 81 99 36 32

 03 81 32 23 94

AGENT CHARGE DE LA FONCTION D'INSPECTION

Matthieu ARMBRUSTER

marmbruster.prevention@cdg25.org

SECRETARIAT

Aurélie GOUX

agoux.prevention@cdg25.org

Nos tarifs

Collectivités affiliées :

Cette prestation est financée par la cotisation

Collectivités non affiliées :

- » 400 € par journée d'intervention sur site
- » 200 € par demi journée d'intervention sur site
- » 200 € par journée de préparation rédaction

Notre prestation



Le **CDG 25** met à disposition des collectivités, par convention, un ACFI.

Pour chaque collectivité, l'ACFI peut intervenir dans les domaines suivants :

- La visite d'inspection qui permet d'établir un diagnostic des conditions d'application de la réglementation en matière de protection de la santé et de la sécurité au travail, à un instant donné ;
- La procédure de danger grave et imminent en accompagnant l'autorité territoriale dans l'enquête et/ou en proposant des mesures ;
- L'instruction des documents relatifs à l'hygiène et à la sécurité en émettant un avis ;
- Le CTP ou le Comité Hygiène et Sécurité (CHS) en participant aux réunions avec voix consultative.

Lors de la visite d'inspection, l'ACFI est chargé d'auditer l'ensemble des situations de travail et l'environnement professionnel des agents.

Il apporte à l'autorité territoriale une expertise en matière de protection de la santé et de la sécurité au travail.

Il lui transmet un rapport détaillé sur les constats qu'il a pu faire lors de sa visite et il préconise des mesures d'amélioration.

Centre de Gestion
du DOUBS
FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

